

Département des Affaires Juridiques

Décision: DAJ2020-71

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2017-51 du 15 mars 2017 nommant Madame Marie-Noëlle POGER, responsable des ressources humaines au sein de la délégation régionale Paris 5 ;

Vu la décision n°2019-161 du 2 janvier 2019 accordant délégation de signature à Madame Marie-Noëlle POGER, responsable des ressources humaines au sein de la délégation régionale Paris 5 ;

DECIDE:

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de responsable des ressources humaines de Madame Marie-Noëlle POGER au sein de la Délégation régionale de Paris 5.

Article 2: Les décisions n°2017-51 et n°2019-161 sont abrogées.

Article 3: La présente décision prend effet à compter du 31 décembre 2019.

Le Président-directeur général

Dr Gilles BLOCH